



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/42
9 octobre 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-neuvième réunion
Port Ghalib, Egypte, 10 - 14 novembre 2009

PROPOSITION DE PROJET : SEYCHELLES

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Elimination

- Plan de gestion de l'élimination finale des SAO (troisième tranche) France

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Seychelles

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Plan d'élimination du CFC	France

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)				ANNEE: 2008	
CFC: 0	CTC: 0	Halons: 0	MB: 0	TCA: 0	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)										ANNEE: 2008			
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Total Sector Consumption
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC													0.
CTC													0.
Halons													0.
Methyl Bromide													0.
Others													0.
TCA													0.

(IV) DONNEES DU PROJET			2006	2007	2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal		CFC	1.4	0.4	0.4	0.4	0.	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	1.4	0.4	0.4	0.4	0.	
Coûts de projet (\$US)	France	Coûts de projet		120,000.	60,000.	13,000.		193,000.
		Coûts de soutien		15,600.	7,800.	1,690.		25,090.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet		120,000.	60,000.	13,000.		193,000.
		Coûts de soutien		15,600.	7,800.	1,690.		25,090.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet		120,000.	60,000.	0.		180,000.
		Coûts de soutien		15,600.	7,800.	0.		23,400.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet				13,000.		13,000.
		Coûts de soutien				1,690.		1,690.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
---	----------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement des Seychelles, le gouvernement de la France, en tant qu'agence principale, a déposé à la 59^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la troisième et dernière tranche du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF), au montant de 13 000 \$US, plus les frais d'appui de l'agence de 1 690 \$US. Cette demande contient aussi un rapport périodique sur la mise en œuvre du PGEF en 2008 et 2009 et le programme de mise en œuvre pour 2010. Le projet est mis en œuvre par le gouvernement de l'Allemagne.

Contexte

2. Le PGEF pour les Seychelles a été approuvé à la 51^e réunion du Comité exécutif afin d'éliminer complètement la consommation de CFC dans ce pays d'ici 2009. Le Comité exécutif avait approuvé, en principe, un financement total de 193 000 \$US, plus les frais d'appui de l'agence de 25 090 \$US. A la même réunion, le Comité exécutif a approuvé 120 000 \$US, plus des frais d'appui de l'agence de 15 600 \$US pour la France. A sa 55^e réunion, le Comité exécutif a approuvé la deuxième tranche, au montant total de 60 000 \$US, plus les frais d'appui de l'agence de 7 800 \$US.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEF

3. Suite à l'approbation de la deuxième tranche du PGEF, les activités suivantes ont été mises en œuvre : formation de 37 techniciens d'entretien en réfrigération sur l'utilisation des frigorigènes à base d'hydrocarbures; programme de formation pour 73 agents de douane; conversion de 30 systèmes de réfrigération à base de CFC à des frigorigènes de remplacement, entraînant la récupération d'environ 40 kg de CFC-12. En date de septembre 2009, 129 669 \$US avaient été décaissés ou engagés sur le montant de 180 000 \$US approuvé pour la première tranche. Le solde de 50 331 \$US sera décaissé en 2010.

Plan d'action pour la troisième tranche du PGEF

3. Le gouvernement des Seychelles s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes dans le cadre du troisième programme de travail du PGEF : formation supplémentaire pour des agents de douane et pour 35 techniciens d'entretien en réfrigération; poursuite de la mise en œuvre du programme incitatif dans le secteur de la réfrigération commerciale visant les quelques 500 petits systèmes de réfrigération à base de CFC encore en service. Une aide sera également apportée pour fournir des équipements de lutte contre les incendies sans halons, effectuer un suivi et préparer des rapports sur les activités proposées dans le PGEF.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

5. Le gouvernement des Seychelles a déclaré, aux termes de l'article 7 du Protocole de Montréal, une consommation de CFC nulle depuis 2004. Le Secrétariat a demandé à la France de préciser si les activités proposées dans la tranche finale du PGEF permettraient au gouvernement des Seychelles de maintenir une consommation de CFC nulle au-delà de 2009. L'Allemagne, à titre d'agence bilatérale chargée de la mise en œuvre du projet, a confirmé que le gouvernement serait en mesure de maintenir une consommation nulle au-delà de 2009, compte tenu des interdictions d'importation de CFC en vigueur.

6. A la lumière des difficultés signalées dans les importations d'hydrocarbures, le Secrétariat a demandé si l'approvisionnement continu de ces frigorigènes était garanti. Le gouvernement de l'Allemagne a indiqué qu'à travers le projet de PGEF, les Seychelles avaient importé, du Canada et de l'Australie, de petites quantités de frigorigènes à base d'hydrocarbures. L'importation de petites quantités seulement s'est avérée assez coûteuse. D'autres frigorigènes sans CFC sont plus facilement disponibles dans le pays, tels que le HFC-R410a, le HFC-134a et le HCFC-22. L'Allemagne a indiqué aussi qu'elle travaillait avec les Seychelles et d'autres pays de la région à l'instauration d'une chaîne d'approvisionnement stable pour les frigorigènes à base d'hydrocarbures. En novembre 2009, un fournisseur de gaz d'Afrique du Sud commencera à stocker des quantités importantes de frigorigènes à base d'hydrocarbures (tel que le R-290 et le R-600a) pour approvisionner tous les pays de la région.

7. Des questions techniques concernant le programme proposé pour la conversion des 500 petits systèmes de réfrigération à base de CFC encore en exploitation dans le pays, ont été débattues à la lumière de la durée de vie résiduelle de ces équipements et de la possibilité d'utiliser le CFC-12 récupéré jusqu'à présent pour l'entretien de ces équipements jusqu'à la fin de leur durée de vie utile. L'Allemagne a fait remarquer que le secteur de l'entretien en réfrigération aux Seychelles avait l'habitude de réutiliser le CFC-12 récupéré. Toutefois, le gouvernement du pays a aussi interdit l'utilisation des CFC récupérés. Par conséquent, les très vieux systèmes de réfrigération seront remplacés, ce qui mettra fin à toute utilisation du CFC-12 à l'avenir.

8. La possibilité de fournir une assistance technique au secteur des halons a aussi fait l'objet de discussions puisque les halons sont éliminés depuis 1994 et qu'aucune activité associée à ce secteur ne figure dans le PGEF. L'Allemagne a indiqué que le gouvernement avait décidé d'utiliser une partie des fonds disponibles dans le cadre du PGEF pour transporter les halons contenus dans les systèmes portatifs, vers la banque de halons en Afrique du Sud. Ainsi, tous les halons et les CFC seront complètement éliminés.

9. Constatant que le financement de la préparation du PGEF a été approuvé par le Comité exécutif à sa 58^e réunion (pour une mise en œuvre par le gouvernement de l'Allemagne), le Secrétariat a suggéré aussi que durant la mise en œuvre de la tranche finale du PGEF, l'Allemagne devrait songer à conseiller au gouvernement d'entreprendre certaines activités préliminaires afin de faciliter l'élimination des HCFC en temps voulu. A ce sujet, il convient de noter la volonté ferme du gouvernement des Seychelles d'éliminer les HCFC et d'abandonner les HFC.

RECOMMANDATION

10. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif :

- a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de gestion de l'élimination finale aux Seychelles; et
- b) D'approuver le programme annuel de mise en œuvre de 2010.

11. Le Secrétariat recommande également l'approbation générale de la troisième tranche du PGEF pour les Seychelles, avec des coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le gouvernement de la France présentera un rapport périodique sur le programme annuel de mise en œuvre de 2010, à la 62^e réunion du Comité exécutif :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination finale (troisième tranche)	13 000	1 690	France
